

CHARTRE

<p align="center">Dispositif expérimental « BAC+ » : Accompagnement vers une poursuite d'études en Section de Technicien Supérieur, après le baccalauréat professionnel</p>
--

Entre

Mme, Monsieur.....proviseur(e) du lycée....., établissement d'origine, dans lequel l'élève est scolarisé (e) en Terminale professionnelle – année scolaire 2010/2011

Mme, Monsieur.....proviseur(e) du lycée d'accueil – année scolaire 2010/2011, ayant classe(s) de Section de Technicien Supérieur (spécialités).....

Melle, Monsieur....., élève de Terminale professionnelle (spécialité) – année scolaire 2010/2011

Il a été convenu, chacun pour ce qui le concerne, de s'engager de façon partenariale dans le dispositif académique « Bac+ », dispositif de valorisation et d'accompagnement de la poursuite d'études des bacheliers professionnels, et de mettre en œuvre toute disposition utile permettant de :

Les établissements d'origine et d'accueil

- 1 Faire découvrir à l'élève, futur bachelier professionnel, l'enseignement supérieur et le préparer à réussir sa poursuite d'études en Section de Technicien Supérieur.
- 2 Réaliser un accompagnement spécifique de l'élève, sur projet pédagogique et sur projet d'orientation, grâce au partenariat des enseignants du lycée d'origine, des enseignants et étudiants du lycée d'accueil.
- 3 Accompagner l'élève, futur étudiant, dans ses choix de poursuite d'études, jusqu'à lui proposer, s'il obtient le sésame « Bac+ » délivré par le jury, une place dans une Section de Technicien Supérieur d'un lycée public de l'académie préparant par la voie scolaire un BTS dont la spécialité correspond à celle de son baccalauréat professionnel.
- 4 Procéder à l'évaluation de l'engagement et de la motivation de l'élève, à mi parcours en janvier, et en session de jury début mars 2011 pour la délivrance du sésame « Bac+ ».
- 5 Procéder, à un retour d'information, vers l'établissement d'origine sur le devenir de l'élève ayant obtenu un sésame et une place dans une formation de Section de Technicien Supérieur, l'année suivante.

L'élève

- 1 Participer pleinement aux activités proposées dans le cadre du dispositif, par les établissements et leurs équipes.
- 2 Faire preuve d'une réelle motivation et progresser de façon volontaire et régulière afin d'obtenir à terme une validation « Bac+ ».
- 3 Formuler plusieurs vœux diversifiés géographiquement et effectuer les démarches nécessaires, dans les formes et délais prévus, sur le site « Admission-postbac.fr » pour obtenir une admission dans une formation de Section de Technicien Supérieur correspondant à sa spécialité, parmi celles proposées dans l'académie.

A

le

2010

Signature du chef d'établissement d'origine
d'établissement d'accueil

Signature de l'élève

Signature

du

chef